AR PREFECTURE
016-200054047-20160602-2016_06_02_21-DE
Reçu le 10/06/2016

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 20
Excusés : 03
Absents : 01
Délégations : 03

Date de Convocation:
26 mai 2016

Date d'affichage :
26 mai 2016

Le deux juin deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 26 mai 2016, sous la présidence de **M. Jean-Noël DUPRE, Maire**.

Etaient présents :
M.GAULTIER Emmanuel, Maire délégué.
Mme COURSAGET Mireille, M. GERMANEAU Gilbert, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean François, Mme LAMANT Marie-Line, M. BOOB Frédéric Adjoints, M. PAULET Didier, M. PONTCHARRAUD Michel, Mme BARRY Marie-Christine, M. DEMONT Jean-Michel, M. DESBORDES Pierre, Mme DEVAINE Colette, Mme FLEURIAU Valérie, M.GANTHEIL Robert, M. LASCAUX Laurent, M. POINTIER Emeric, Mme VICTOR Nathalie, Mme VIGNAUD Christine, Conseillers Municipaux,

Excusé(e)s : M. VIGNAUD Jean-Michel, Mme NGOMBET BITOO Madeleine, M. FLAYAC Serge,

Délégations :
M. BOUTY Philippe à M. DUPRÉ Jean-Noël, (M Bouty s'absente à 21h25)
Mme DUMASDELAGE Chantal à Mme VILLEDARY Véronique
Mme LAFONT Cindy à M. BOOB Fréderic,

Absents : M. MASDOUMIER Pascal

Secrétaire de séance : M. POINTIER Emeric

2016/06/02
N°21

21 - Personnel Communal : Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition de personnel entre le Handball Club du Confolentais et la Commune de Confolens

M. Le Maire informe l'assemblée qu'une demande a été faite auprès de l'association du Handball Club du Confolentais afin qu'il puisse mettre à la disposition de la Mairie de Confolens un animateur sportif dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

De ce fait, il procède à la lecture de la convention de mise à disposition précisant les conditions spécifiques.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention de mise à disposition.
- Autorise M. Le Maire à signer ladite convention.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 9 juin 2016

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)

Jean-Noël DUPRE
Maire de Confolens